

## Historique du code de déontologie

Le 28 mars 2000, la Fondation Théodora, pour laquelle la plupart des clowns d'hôpitaux affiliés à l'Archop travaillent, organisait un séminaire destiné aux docteurs Rêve (appellation spécifique des clowns d'hôpitaux de la Fondation Théodora). Le but de cette journée était de définir le rôle et la place de l'éthique hospitalière en rapport avec l'activité de la Fondation Théodora au sein des hôpitaux. Les discussions ayant eu lieu à cette occasion ont permis d'identifier deux besoins essentiels.

D'une part, la Fondation souhaitait se doter d'une charte éthique afin de définir son identité morale spécifique. D'autre part, les clowns d'hôpitaux de la Fondation Théodora, en tant que groupe professionnel, souhaitaient eux aussi définir les valeurs propres à leur activité au travers d'un code de déontologie.

C'est ainsi qu'à partir de 2000, la Fondation, en s'appuyant sur la collaboration de l'éthicien du CHUV, M. Carlo Foppa, a commencé un processus de réflexion pour la rédaction de la charte éthique. Grâce à plusieurs réunions interdisciplinaires, il a été possible d'aboutir à la charte éthique de la Fondation dans la première moitié de l'année 2001.

Dans la deuxième partie de la même année, les docteurs Rêve ont engagé un processus de réflexion dont le but était d'identifier les valeurs spécifiques à leur profession, afin de se doter d'un code de déontologie. Ce travail a été effectué avec le soutien de l'éthicien du CHUV : plusieurs réunions interdisciplinaires (auxquelles ont également participé aussi bien des infirmières que des médecins et des juristes) ont eu lieu entre 2001 et 2004. Par ailleurs, ce travail de réflexion a conduit, dans un premier temps, à la rédaction d'un document validé par la direction du CHUV, qui régit les rapports entre les docteurs Rêve, les patients, leurs proches et le personnel soignant. Par la suite, les rencontres se sont poursuivies et ont abouti au code de déontologie en été 2004.

Dès le début, il est apparu évident que tout code de déontologie ne pouvait exister que s'il émanait d'une association professionnelle (comme c'est le cas pour les infirmières et les médecins, mais aussi tout autre corps professionnel). C'est ainsi que l'ARCHOP s'est formellement constituée le 9 décembre 2004. Son but est de regrouper les clowns d'hôpitaux de Suisse romande et d'encourager la création d'autres associations poursuivant des buts analogues, afin de consolider et enrichir cette corporation professionnelle dans son identité spécifique.